

Le mariage ci dessus con-
stitué par l'effet du même
procès par lequel
l'ordonnance par le Tribunal
Cant. d'Yvetot le vingt sept
avril mil neuf cent quatre
vingt. Le jugement a été
transcrit sur les registres
de la commune d'Yvetot
le vingt novembre mil neuf
cent quatre.

Le Maire
Monsieur Tuz

Jules Hache, cultivateur et de Rose
Julie Dehais, cultivatrice, son é-
pouse domiciliée à Eblot d'une part
et Germaine Eliza Calbry
veuve en premières nocces de Alexandre
Auguste Joseph Saint-Pequier
depuis le premier mars mil neuf cent
dix-neuf, débitante, née à Eblot
le dix-neuf octobre mil huit cent
quatre-vingt-treize, vingt-neuf
ans domiciliée à Eblot, fille ma-
jeure de Gustave Verdenaud
Calbry cantonnier, domicilié à E-
blot et de Marie Victoria Deneux,
son épouse, décédée, d'autre part -
aucune opposition n'existant -
La future épouse déclare qu'on doit
attribuer à une erreur le fait qu'elle
est prénommée Germaine Eliza
au lieu de Germaine Eliza dans
l'acte de décès de son premier époux.
Les futurs époux déclarent qu'il n'a
été fait de contrat de mariage.
Eugène Jean Hache et Germaine
Eliza Calbry ont déclaré l'un
après l'autre vouloir se prendre
pour époux et Nous avons prononcé